

**CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 29 JANVIER 2015 A 20H30.**

COMPTE RENDU

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
Maire :				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
Adjoints :				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
Conseillers délégués :				
9. Mme BERTHAULT Michelle	non	Mme FOURCROIX Aïcha		
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
Conseillers :				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	non	Mme GODENNE		
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. Mme VOISIN Johanna	oui			
20. M FOURNIVAL Anthony	oui			
21. M REINERT Charles	oui			
22. M ROTH Kévin	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	oui		oui	
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. Mme SEURIN Sylvie	oui			
Totaux présences, absences et pouvoirs	24	2	1	0

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CHAUMERLIAC.

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°17/2014 à 21/2014).

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 20/11/2014 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

1. Assainissement, fixation du montant de la taxe 2015 perçue sur les consommations d'eau :

Comme chaque année, le Conseil Municipal a fixé le montant de la taxe d'assainissement perçue sur les consommations d'eau. Ce tarif fixé en début d'année civile s'appliquera à la facture émise au cours de l'été 2015 et durant l'hiver 2015-2016.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention de M FISSEUX et contre Mme SEURIN), a fixé le montant de la taxe pour l'année 2015 à 2,20€,
- à la majorité (abstention de M FISSEUX et contre Mme SEURIN), a pris acte que cette recette sera portée au budget 2015 et 2016 du service d'assainissement en section d'exploitation.

2. Subvention de fonctionnement demande auprès de Conseil général du Val d'Oise :

Dans le cadre du soutien au fonctionnement des médiathèques, le Conseil Général peut accorder une aide à la Commune.

En 2015, la demande de subvention portera sur la poursuite des actions inscrites dans le projet pédagogique et d'animation de la médiathèque.

Le Conseil municipal,

- à l'unanimité, a validé cette demande,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à déposer ce dossier de subvention,
- à l'unanimité, a pris acte que les dépenses et les recettes correspondantes seront portées au budget 2015 de la Commune.

3. Personnel, suppression de deux postes d'adjoints administratifs de 1 ère classe au sein des services administratifs :

Suite à un départ à la retraite à compter du 01 décembre 2014, un poste d'adjoint administratif principal de première classe en poste au sein des services administratifs de la mairie a été fermé.

Suite à une mutation vers une autre collectivité à compter du 19 janvier 2015, un poste d'adjoint administratif principal de première classe en poste au sein des services administratifs de la mairie a été fermé.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé la suppression des deux postes décrits ci-dessus selon les conditions exposées.

4. Personnel, création d'un poste d'adjoint administratif de 2 ème classe au guichet unique de paiement :

Suite à une mutation interne au sein des services communaux, un poste d'adjoint administratif de seconde classe a été créé au sein du guichet unique de paiement (GUP).

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint administratif de seconde classe à compter du 01/03/2015 au sein du guichet unique de paiement,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence au budget 2015 et aux suivants.

5. Personnel, tableau des effectifs arrêté au 01 janvier 2015 :

Suite à différentes créations et suppressions de poste, le tableau des effectifs qui a été actualisé.

Le Conseil municipal,

- à la majorité (abstention de FISSEUX et de Mme SEURIN), a arrêté le tableau des effectifs dressé au 01 janvier 2015,
- à la majorité (abstention de FISSEUX et de Mme SEURIN), a pris acte de l'incidence de ces modifications sur le budget M14 et M49 au titre de l'année 2015.

6. SIMVVO, demande adhésion de la Commune de Moussy :

Suite à la décision positive du conseil d'administration du SIMVVO du 08 décembre 2014 concernant l'intégration de la Commune de Moussy, chaque Commune adhérente au SIMVVO doit se prononcer sur cette décision

Le Conseil municipal,

- à l'unanimité, a approuvé l'intégration de la Commune de Moussy dans le SIMVVO.

7. Débat sur les orientations budgétaires 2015 :

Les orientations budgétaires 2015 ont été présentées par M le Maire, au nom de la majorité municipale.

8. Question diverse : suppression d'un poste d'agent du patrimoine de 1 ère classe et création d'un poste d'agent du patrimoine de seconde classe :

Suite à une mutation d'un agent titulaire en poste à la médiathèque, un nouvel agent a été recruté. Il assure les mêmes missions mais sur un autre grade.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de première classe à compter du 01/04/2015 au sein de la médiathèque,
- à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de seconde classe à compter du 01/04/2015 au sein de la médiathèque 01/03/2015
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence au budget 2015 et aux suivants.

9. Question diverse : création d'un poste d'adjoint d'animation de seconde classe :

Suite à la réorganisation partielle de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) lié essentiel au TAP, un nouvel animateur polyvalent a été recruté soit pour l'ALSH, soit pour le club adolescents en fonctions des périodes de l'année.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint d'animation de seconde classe à compter du 01/04/2015 au sein de la structure ALSH et club adolescents,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence au budget 2015 et aux suivants.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h10.

A Presles, le 30 janvier 2015.

Le Maire : Pierre BEMELS.